



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2382

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon- musée d'art contemporain et l'Université ouverte Lyon 1 pour des conférences-visites rapprochant art et science en 2023-24

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIH, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2382 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON- MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'UNIVERSITE OUVERTE LYON 1 POUR DES CONFERENCES-VISITES RAPPROCHANT ART ET SCIENCE EN 2023-24 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'art contemporain de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 (Université ouverte) souhaitent initier un partenariat dans le but de valoriser les interactions entre art et sciences.

Cette collaboration s'appuie sur le partage et la mise en commun des cultures esthétique et scientifique permettant à un public non connaisseur d'approcher l'art contemporain mais aussi la science dans le contexte inhabituel d'un musée.

Un cycle intitulé « *Regards croisés au Musée d'art contemporain* » est ainsi programmé au Musée d'art contemporain pour les saisons 2022 à 2024. Il est conçu et co-animé par un.e scientifique (enseignant.e-chercheur.e ou chercheur.e à l'Université Claude Bernard Lyon 1) et un.e médiateur.ice culturel.le.

Ce cycle comporte 2 à 3 *Regards croisés*, composés chacun d'une visite devant quelques œuvres du musée, et d'une conférence dans l'auditorium du musée.

Les *Regards croisés* sont ouverts aux auditeurs - ices de l'Université Ouverte Lyon 1 et au public du Musée d'art contemporain. 70 places sont prévues et les auditeur.ices seront répartis en 2 à 3 groupes. Chaque groupe participera à la visite commentée, avant ou après la conférence, et à la conférence dans les locaux du Musée d'art contemporain, qui s'adresse aux groupes réunis.

Le tarif de chaque *Regards croisés* est de 3€ plus le billet d'entrée au musée (d'une valeur de 9€ au plein tarif).

Il est convenu que les auditeurs de l'Université Ouverte Lyon 1, sur présentation de leur carte de l'Université Ouverte valable pour l'année universitaire en cours, bénéficient de la gratuité du billet d'entrée au musée (d'une valeur de 9€ au plein tarif), dans la limite des 50 places par séance et règlent à la Ville de Lyon – Musée d'art contemporain la visite commentée à 3 euros.

Les conditions du partenariat entre l'Université Lyon 1 et le Musée d'art contemporain de Lyon sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'Université Lyon 1 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent, et à l'exécuter.
- 3- L'exonération du tarif d'entrée au Musée d'art contemporain pour les visiteurs présentant la carte de l'Université Ouverte valable pour l'année universitaire en cours, dans la limite de 50 places pour chaque *Regards croisés*, et uniquement dans le cadre de ce dispositif est approuvé par dérogation à la délibération 2022/2039 du 10/11/2022 : approuvant la grille tarifaire des musées municipaux dans le cadre de ces événements, un tarif global de 3 € sera appliqué pour la visite commentée et la conférence.
- 4- Les recettes seront imputées sur les crédits du budget principal 2023 concernant le Musée d'art contemporain, nature comptable 7062, fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET